

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2024-127**

Date de la convocation : 12/12/2024

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 19

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT, Françoise PAYEN et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Désiré NANJI, M. Michel MEIS donne pouvoir à M. Gérald LORFEUVRE, M. Christophe MANCEAUX donne pouvoir à Mme Valentine DION.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : PARC ARGONNE DECOUVERTE : TARIFS A COMPTER DE L'ANNEE 2025

Vu la compétence Actions de développement touristique : « Création, gestion, animation et promotion du pôle nature dans le Parc Argonne Découverte/Nocturnia» ;

Vu la délibération n°DC2022-57 du Conseil communautaire du 02/06/22 confiant délégations au Bureau et notamment celle de fixer les tarifs de la billetterie du Parc Argonne Découverte ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **ADOpte l'évolution des tarifs suivants de la billetterie du Parc Argonne Découverte à compter de 2025 :**

<u>Tarifs pleins</u>	<u>au parc / en ligne non daté</u>	<u>en ligne daté</u>
Adulte (à partir de 12 ans)	15,50 €	13,50 €
Enfant (3-11 ans)	11,50 €	9,50 €
<u>Tarifs réduits</u>	<u>au parc / en ligne non daté</u>	<u>en ligne daté</u>
Adulte (à partir de 12 ans)	13,50 €	11,50 €
Enfant (3-11 ans)	10,50 €	8,50 €

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 02/01/2025
et de sa publication ou notification le 02/01/2025

Liste des réductions :

Groupe (à partir de 12 personnes ; ex. : scolaires, centres de loisirs, etc.),
 Senior : à partir de 60 ans (sur présentation d'un justificatif),
 Etudiant post-bac (sur présentation d'un justificatif),
 Personne en situation de handicap (sur présentation d'un justificatif),
 Demandeur d'emploi (sur présentation d'un justificatif),
 Famille (à partir de 3 enfants de 3-11 ans accompagnés d'1 à 2 adultes),
 Détenteur d'un coupon promotionnel,
 Invité d'un détenteur d'un Pass Annuel en cours de validité,
 Détenteur d'un Pass Education (sur présentation d'un justificatif)
 Structures et association spécialisées (type IME, ALEFPA, maison de l'enfance, hôpital de jour...)

Tarifs scolaires en période « basse » :

Pour les scolaires venant à une période « basse » (c'est-à-dire les mois de février, mars, septembre et octobre), nous proposons les tarifs : 8,50 € par enfant jusqu'à 11 ans et 11,50 € à partir de 12 ans.
 S'il n'y a pas de spectacle d'oiseaux en raison de grippe aviaire durant la période « haute », le tarif réduit sera appliqué.

Autres réductions :

Passtime (guide commercial national) : adulte 11,50 €, enfant 8,50 €
 Coupon de réduction dans le mag 2C2A du début d'année : -10€ (à partir de 4 entrées et/ou Pass)
 Partenaires touristiques (ex : Château fort de Sedan) : adulte 13,50 €, enfant 9,50 €

Gratuités

Enfant de moins de 3 ans,
 Personnel de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,
 Personnel et bénévoles du PAD : entrée gratuite transférée à un membre de la famille proche,
 Enseignant en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,
 Responsable de centre de loisirs en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,
 Responsable de comité d'entreprise en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,
 Professionnel du tourisme en pré-visite pour préparer sa venue en groupe,
 Journaliste (sur présentation d'un justificatif),
 Soigneur animalier détenteur de la carte AFDPZ ou sur présentation d'un bulletin de salaire,
 Chauffeur de Bus accompagnant un groupe en visite,
 Accompagnateur d'établissement scolaire ou de centre de loisirs,
 -Maternelle (< 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou 1 adulte gratuit par tranche entamée de 6 enfants,
 Primaire et plus (> 6 ans) : 2 adultes gratuits quel que soit le nombre d'élèves ou 1 adulte gratuit par tranche entamée de 10 enfants,
 Accompagnateur d'établissement spécialisé ou d'une personne handicapée dépendante (sur présentation de la Carte d'Invalidité ou CMI Invalidité – Mention Besoin d'Accompagnement et/ou Cécité),
 Détenteur d'un billet de faveur, Détenteur d'un Pass Annuel,
 Accompagnant de structure et association spécialisées selon besoin d'accompagnement.

Tarif Pass Annuel

(Valable 1an à compter de la date d'achat)

Pass Adulte	37 €
Pass Enfant (3-11 ans)	27 €

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 02/01/2025
 et de sa publication ou notification le 02/01/2025**

Pass Adulte Handicapé – Tarif réduit	32 €
Pass Enfant Handicapé – Tarif réduit	25 €
Pass Meute (2 adultes et 3 enfants)	128 €
Pass Super Meute (2 adultes et 4 à 6 enfants)	182 €

Tarif Animalier d'un Jour	
Activité programmée sur toute la période d'ouverture, sur réservation. A partir de 8h00 sur un créneau de 3 heures. Activité réservée aux Adultes, à partir de 14 ans, ou pour 1 Enfant de 7 à 13 ans accompagné d'1 adulte obligatoirement. Une attestation d'assurance des participants sera exigée.	75 € par Adulte, 60 € par enfant OU 125 € pour 1 Adulte + 1 Enfant comprenant l'entrée au parc pour le reste de la journée

Tarif Anniversaire Enfant	
<u>Sur Réservation</u> Rencontre insolite Tous les Jours d'Ouverture du Parc 30 minutes d'activités Pour un groupe de 5 à 12 enfants A partir de 3 ans : Nourrissage des animaux de la petite ferme ou A partir de 7 ans : Rencontre insolite avec un rapace ou un reptile	Entrée du parc à payer séparément + 3€ par enfant
<u>Sur Réservation</u> Animation Chasse au Trésor Tous les Jours d'Ouverture du Parc 1h d'activités : jeu de piste sur le parc – contact avec certains animaux Les enfants sont obligatoirement sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne et se doivent de respecter les consignes de l'Animateur. Celui-ci se réserve le droit de mettre fin à l'activité en cas de mauvais comportement. Entrée au parc valable toute la journée L'heure du début de l'activité est fixée avec les parents Activité proposée aux enfants de 6 à 11 ans Pour un groupe de 5 à 12 enfants	Entrée du parc à payer séparément + 5€ par enfant Trésor à apporter par la famille OU + 10€ par enfant Trésor fourni par le PAD (ex : bonbons, peluche, ballons, stylos, gobelets...) Non cumulable avec d'autres offres Gouter (optionnel) : sur devis

Tarif Animation	
Formation / Animation (dont Instant Photo)	+ entre 10 et 80€ / heure / personne

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 02/01/2025
et de sa publication ou notification le 02/01/2025**

Visite Guidée du parc pour les familles ou les groupes (25 personnes maximum par guide)	
---	--

Tarif Groupe
Groupe constitué ou Billetterie (entrées valables 2 ans à compter de la date d'envoi des tickets)
Tarifs réduits à partir de 12 tickets (adultes et enfants confondus)
+10 % de remise (sur le tarif réduit « au parc / en ligne non daté ») à partir de 40 tickets (adultes et enfants confondus)
+20 % de remise (sur le tarif réduit « au parc / en ligne non daté ») à partir de 60 tickets (adultes et enfants confondus)

Pour promouvoir la location des salles, nous proposons une promotion spéciale 20^{ème} anniversaire :

Location de Salle sur réservation	
Salle de Projection et Matériel	200 € la ½ journée 300 € la journée (350€ la ½ journée en 2024)
Salle multifonctions et Matériel	200 € la ½ journée 300 € la journée (250€ la ½ journée en 2024)

- **DETERMINE** que ces tarifs seront applicables à toute réservation, à compter du 1^{er} janvier 2025
- **AUTORISE** le Président à signer les contrats de réservation sur cette base,
- **DELEGUE** au Président la définition de la politique commerciale du Parc Argonne Découverte dans un souci de souplesse et réactivité
- **DELEGUE** au Président la détermination de tarifs préférentiels pour tenir compte, par exemple, d'une offre amoindrie ou de contraintes techniques.
- **CHARGE** le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoit SINGLIT